

LES PLANS DE DEVELOPPEMENT DE 2000 A 2020 ET LA QUESTION DES LANGUES NATIONALES AU BURKINA FASO

Palé Sié Innocent Romain YOUL

INSS /CNRST, Burkina Faso

romainyp@yahoo.fr

Résumé : À l’instar de plusieurs pays africains, le Burkina Faso a connu plusieurs référentiels de développement dont le Cadre stratégique de la lutte contre la pauvreté (CSLP) de 2000-2010, la Stratégie de Croissance accélérée et de développement durable (SCADD) de 2011-2015 et le Plan national de développement économique et social (PNDES) de 2016-2020. En effet, le véritable développement ne pouvant être amorcé sans une réelle communication, nous nous sommes intéressés aux questions linguistiques dans ces référentiels de développement. Par une recherche purement documentaire, nous avons réalisé un travail analytique qui a consisté à analyser les programmes de développement national utilisés comme référentiels au Burkina Faso couvrant la période de 2000 à 2020. Grâce à ce travail, il ressort que la prise en compte des langues nationales qui devraient impliquer tous les citoyens pour une action participative sont malheureusement marginalisées dans les différents programmes de développement du Burkina Faso.

Mots clés : langues nationales, référentiels de développement, communication, action participative, marginalisées.

Abstract: Like many African countries, Burkina Faso has known several development benchmarks including the Strategic framework for the fight against poverty (PRSP) from 2000-2010, the accelerated growth and sustainable development Strategy (SCADD) from 2011 -2015 and the national economic and social development Plan (PNDES) which covers the period from 2016-2020. Indeed, the real development cannot be started without a real communication, we are interested in the linguistic questions in these repositories of development. Through purely documentary research, we carried out an analytical work which consisted in analyzing the national development programs used as benchmarks in Burkina Faso covering the period from 2000 to 2020. Thanks to this work, it emerges that taking languages into account National authorities which should involve all citizens for participatory action are unfortunately marginalized in the various development programs in Burkina Faso.

Keywords : development standards, communication, participatory action, national languages, marginalized.

Introduction

Selon le rapport de la Banque africaine de développement de 2019, les besoins de financement du continent pour son développement accéléré sont

gigantesques, soit 130 à 170 milliards de dollars par an, quand il en reçoit seulement 45 milliards. Les solutions aux problèmes de chaque pays étant d'abord endogènes, le Burkina Faso, à l'instar de plusieurs pays africains, n'a ménagé aucun effort de recherche de voies et moyens pour la dynamisation des actions de développement au plan national. En effet, plusieurs projets de développement continuent de se succéder, les uns inspirés des autres, l'objectif étant de disposer d'un plan efficace dans les domaines d'action pour le développement répondant aux objectifs visés par l'État pour le bonheur de la population burkinabè. Ainsi, après la mise en œuvre du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) de 2000-2010 et la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD) de 2011-2015, le Burkina Faso a adopté en 2016 le Plan national de développement économique et social (PNDES) pour couvrir la période de 2016-2020.

Sékou TOURE, ancien chef d'État africain et fort de son expérience, dans son ouvrage intitulé *La révolution culturelle*, liait le sous-développement à un déficit de communication entre les dirigeants et les dirigés. Ce qui fait dire à R. Chaudenson (1992, p.36) que : « 90 % des messages adressés au peuple dans une langue autre que la leur se perdent les minutes qui suivent ». En effet, dans le contexte actuel où le développement est une quête permanente et qu'un véritable développement ne peut être amorcé sans une réelle communication, nous nous sommes donc intéressés à la situation du Burkina Faso à travers les interrogations suivantes : quelle est la place des langues nationales dans ses différents plans de développement ? Les langues nationales sont-elles véritablement mises à profit dans le processus de développement du pays ?

Pour répondre à ces questions, nous avons émis les hypothèses suivantes :

- les référentiels de développement du Burkina Faso n'accordent pas la place qui sied à ses langues nationales ;
- les langues nationales sont marginalisées dans les référentiels de développement ;

Quant aux objectifs de cette étude, il s'agit de :

- montrer la place réelle des langues nationales dans les différents plans de développement au Burkina Faso ;
- révéler l'apport des langues nationales dans le processus de développement au Burkina Faso.

Pour répondre aux questions de notre étude, nous avons effectué une recherche purement documentaire. Ensuite, nous avons réalisé un travail analytique qui a consisté à analyser les plans de développement nationaux utilisés comme référentiels au Burkina Faso couvrant la période de 2000 à 2020. Au regard de l'orientation qualitative de la présente étude, nous avons retenu au total trois (03) textes, notamment le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté

(CSLP) de 2000-2010, la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD) de 2011-2015 et le Plan national de développement économique et social (PNDES) qui couvre la période de 2016-2020. Le travail est structuré en trois (03) parties : la première consacrée aux langues et institutions du Burkina Faso, la seconde à la présentation des plans de développement du Burkina Faso de 2000-2020 et la troisième à l'analyse et discussion.

1. Langues et institutions du Burkina Faso

1.1. L'héritage colonial

Dès 1960, les jeunes États africains qui venaient d'accéder à leur indépendance se sont fixés comme objectif l'éducation universelle. Mais la finalité de l'Éducation universelle, telle que conçue par les leaders africains de l'époque, ne répondait véritablement pas aux réalités des pays du tiers monde, d'où un bilan plus que décevant, envenimée par l'utilisation exclusive d'une langue doublement étrangère sur le plan linguistique et culturel. En effet, selon A. Napon :

Les héritiers du pouvoir colonial ont donc maintenu le français comme seule langue officielle au Burkina Faso afin de perpétuer leur domination sur la masse paysanne analphabète. L'argument utilisé fut que cette langue servait de trait d'union entre les différentes ethnies en présence sur le territoire burkinabè. En effet, la multiplicité des langues en contact au Burkina Faso, une soixantaine, rendait difficile le choix d'une ou de plusieurs langues nationales au risque de léser certains groupes ethniques.

A. Napon (1992, p.10)

Jusque-là, l'objectif était autre qu'une gestion cohérente qui devrait conduire les fils d'une même nation vers ses nouveaux défis qui passent nécessairement par la communication et des choix adaptés au contexte du moment. Ainsi, à l'instar de certains pays africains, les différents régimes qui se sont succédés au Burkina Faso ont accordé une place de choix à la langue de la métropole, au détriment de ses langues nationales dans la gestion administrative et de l'enseignement. Face à l'hétérogénéité linguistique du Burkina Faso, pour A. Napon (1992, p.10) : « seule une décision politique clairvoyante conditionnée par des études sociolinguistiques et sociologiques appropriées pouvait permettre de choisir une ou des langues institutionnelles ». Malheureusement, les conditions n'étaient pas réunies à l'époque en raison de l'insuffisance des ressources matérielles et intellectuelles nécessaires au développement des langues nationales en vue de leur adaptation au monde moderne. Cette situation a conduit les autorités burkinabè à se réfugier derrière la thèse coloniale selon laquelle le français était le seul moyen d'unification linguistique du pays.

Par ailleurs, sous leur instigation, l'enseignement va conserver le contenu et les méthodes de l'éducation coloniale jusqu'à nos jours. Ce type d'enseignement reposait sur la méconnaissance des réalités sociolinguistiques et

sociales du Burkina Faso et sur une mauvaise appréciation des besoins des élèves. A ce sujet, Dumont (1986) cité par A. Napon souligne que :

En Afrique, aucune méthode de français, fût-ce de français langue étrangère ne parviendra jamais à combler le fossé qui sépare l'école de la vie parce que le seul moyen de réconcilier l'élève africain avec son milieu social, ce n'est pas de lui apprendre une langue étrangère mais bien de lui enseigner à lire et à écrire dans sa langue maternelle.

A. Napon (1992, p.11)

Tout bien considéré, l'ultime utilisation de la langue française à l'école avait pour but d'assimiler les Burkinabè jusqu'à ses fondements. Cette attitude de péjoration des langues nationales, au fil du temps, est restée constante pour peu qu'on jette un regard sur la politique linguistique du pays. Jusque-là, la constitution maintient en son chapitre IV, article 35, que le français est la langue officielle et que la loi fixe les modalités de promotion et d'officialisation des langues nationales. Quelles sont donc les fonctions de la langue qui dicte la loi sous tous les cieux au Burkina Faso ?

1.2. Fonction Sociolinguistique du français au Burkina Faso

À l'instar de tous les États francophones, on note la prédominance du français dans la vie économique, politique et culturelle du Burkina Faso. En effet, cette langue de par son statut de langue officielle est la langue de fonctionnement de l'ensemble des institutions du pays. À ce propos, voilà comment se présente la répartition fonctionnelle de la langue française proposée par A. Napon (1992, p.36), terme de fonctions et de sigles emprunté à I. Nacro dans son cours de sociolinguistique citant J. Fishman. Les fonctions peuvent être résumées de la façon suivante :

- La fonction (O) ou fonction officielle. Elle est due au fait que c'est la langue française qui régit la vie politique, économique et sociale du pays. Ainsi, toutes les institutions fonctionnent exclusivement en français (administration, radio, télévision, presse écrite, etc) ;
- La fonction (E) ou fonction d'enseignement. Le français est la seule langue officielle de la scolarisation dans le pays. Cette langue est utilisée comme matière et véhicule de l'enseignement au primaire, au secondaire et au supérieur.
- La fonction (I) ou fonction internationale. Le français assume ce rôle car il permet au Burkina Faso d'élargir ses échanges économiques et culturelles à l'échelle mondiale. En effet, les Burkinabè ont besoin du français pour se faire comprendre aussi bien en Afrique que dans le reste du monde.
- La fonction (W) ou fonction à communication étendue. Cette fonction est attribuée au français car il sert de trait d'union entre les différents groupes ethniques impliqués dans l'effort de construction du pays. En effet, le

français constitue une langue véhiculaire à l'échelle nationale. Elle permet au Birifor de se faire comprendre du Samo et vice-versa, etc.

- La fonction (C) ou langue de la capitale. En raison de sa situation politique, Ouagadougou constitue le pôle d'attraction de la plupart des travailleurs à la recherche d'un emploi rémunéré. Cet afflux des gens vers la ville fait de Ouagadougou une cité composite où l'on y retrouve les représentants de toutes les ethnies du pays. Par rapport à cette configuration ethnolinguistique de la ville, le français constitue un important moyen de communication à même de permettre aux gens de se comprendre les uns des autres.
- La fonction (R) ou fonction religieuse. Elle est occupée par la langue française car le français est utilisé par les chrétiens à l'église et au temple pour dire les messes.
- L'importance du français est également démontrée au niveau social. En effet, la maîtrise de cette langue permet d'une part, de se procurer un emploi rémunéré à la fonction publique et d'autre part, d'acquérir un certain prestige aux yeux des analphabètes. Pour ces derniers, parler français, c'est sortir de l'ignorance dans laquelle on se trouve. Compte tenu du fait que le français véhicule une culture autre qu'africaine, celui qui le parle est considéré comme un « être cultivé ». Il joue, de ce fait, une fonction sociale ou fonction (S).

Sur le plan de la littérature, peu de journaux existent dans les langues locales. Ceux que l'on trouve sont réservés à quelques personnes du monde rural qui ont été alphabétisées en langues nationales. Elles n'occupent pas non plus une place de choix au niveau des médias. Cette brève présentation de la situation montre l'occupation du champ communicationnel officiel par le français qui n'est maîtrisé que par moins de 20% de la population nationale.

1.3 Statut des langues nationales du Burkina Faso

L'éducation a toujours été perçue comme un des facteurs déterminants pour le développement de toute nation. Cela est remarquable si l'on se réfère aux situations des différents pays développés. Mais, pour ce qui concerne le Burkina Faso, son développement est freiné à cause de l'analphabétisme de la majorité de sa population. A ce sujet, G. Manessy (1979) cité par A. Napon (1992, p.13) soutient que : « dans un État où l'information politique, sociale, économique a pour support principal, sinon exclusif, le français sont exclus de la vie publique les citoyens qui ne comprennent pas cette langue et y participent seuls pleinement ceux qui en ont une connaissance suffisante ». Des attitudes qui sont aux antipodes des actions pour un développement durable qui invite tous les citoyens, sans exception, aux grands chantiers de développement. En effet, les grandes actions de communication, d'information et de formation des

gouvernants ne peut véritablement s'effectuer dans une langue méconnue par la majorité.

Les seuls domaines où les langues nationales retrouvent leur lettre de noblesse sont la famille et les manifestations culturelles. Ces langues jouent dans ce contexte, selon A. Napon (1992, p.38) deux fonctions : identitaire et intégrative.

Les langues nationales, vecteurs de l'identité culturelle, pouvant également favoriser l'émergence et le renforcement de la personnalité nationale se voient marginalisées et renforcées dans cette position par les textes officiels dont la constitution, en son article 35, qui donne droit de cité et la part belle au français. Alors que pour G. Sawadogo (2004, p.2) : « Dans les pays où, de l'école primaire à l'université, l'enseignement est entièrement en français, en anglais ou en portugais, l'affection aux langues africaines est très forte ». Si la langue est un vecteur de la culture et d'identité culturelle intergénérationnelle, la banaliser à un tel stade est à la limite suicidaire voire compromettante pour l'avenir des futures générations. En effet, l'on devait travailler à renforcer l'expression des langues nationales à ce stade du parcours et à tous les niveaux de la vie nationale que de les étouffer. À présent, examinons les référentiels de développement du Burkina Faso de 2000 à 2020.

2.. Présentation des plans de développement du Burkina Faso de 2000 à 2020

2.1 Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (2000-2010)

Selon l'analyse qui a précédé ce référentiel, il était ressorti qu'outre les facteurs écologiques et géographiques, la pauvreté au Burkina Faso était due essentiellement à une économie peu compétitive et une population peu alphabétisée et peu scolarisée. En effet, suite à une phase d'examen critique des programmes antérieurs menés par les Institutions Financières Internationales (IFI), il fallait chercher des réponses adéquates aux obstacles à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté d'où le CSLP en tant que référence unique en matière d'orientation pour le développement. Pour le ministre de l'économie et des finances en exercice à cette époque, Bouda, dans le préambule du CSLP :

Le Gouvernement burkinabè a bien conscience de cet important crédit dont jouit le CSLP et entend créer les conditions pour que, à chacune des étapes successives de sa mise en œuvre, des résultats tangibles soient enregistrés au profit véritablement des populations les plus démunies.

CSLP (2004, p.1)

Cette volonté devait se traduire par un parachèvement des mesures de réformes économiques et structurelles en vue de créer un environnement favorable aux affaires, à la concurrence et à l'investissement privé ; une mobilisation plus accrue et une utilisation plus efficace et efficiente des ressources financières ; un meilleur recentrage et une accélération des réformes dans les secteurs sociaux et un partenariat plus explicite avec les organisations de la société civile. Engagée par

le Gouvernement en 2003, la mission d'étude sur les indicateurs de suivi du CSLP avait comme éléments prioritaires en termes de contribution sectorielle à la réduction de la pauvreté humaine les domaines suivants : les revenus ; l'éducation ; la santé ; la nutrition ; l'eau et l'assainissement ; l'emploi et au travail ; l'habitat ; l'accès aux actifs productifs ; l'accès aux marchés ; la paix et à l'inclusion sociale. Toutefois, les ONG prennent à bien des égards le contre-pied des positions des IFI. Pour C. Lalmant (2001) :

Le changement qu'incarnent les CSLP est un leurre auquel il serait souhaitable de remédier. Pour elles, les CSLP ne constitueraient pas la solution requise pour mettre fin aux problèmes des pays pauvres, au contraire. Face à l'opposition des IFI et des ONG quant au bien-fondé des CSLP, l'analyse, bien que non exhaustive, du contenu des CSLP, en prenant les exemples du Burkina Faso, de la Mauritanie et de la Tanzanie, permet de déterminer si ces CSLP sont à la hauteur des espoirs des uns et des autres.

C. Lalmant (2001, p.15)

À bien des égards, le CSLP ne semblait pas faire l'unanimité quant à sa performance et à sa capacité de solutionner le problème des pays pauvres. En dépit de la croissance économique appréciable (05% par an en moyenne entre 2000 et 2010) et les progrès enregistrés, notamment la gestion financière publique et l'amélioration à l'accès des services sociaux de base, des difficultés subsistent. En effet, la fragilité de l'économie et la vulnérabilité aux chocs endogènes, la faible productivité au niveau des productions végétale et animale, les coûts relativement élevés des facteurs de production et la tendance à la paupérisation (43,9% d'incidence de pauvreté en 2009) sont autant d'éléments justificatifs de cette situation d'où l'option de la SCADD qui s'est fondée sur la nécessité de corriger ces insuffisances par une plus grande prise en compte des résultats de l'Étude nationale prospective « Burkina Faso 2025 » et par une approche de réduction de la pauvreté plus centrée sur le développement des capacités productives de l'économie burkinabè. Qu'en est-il donc de la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD) ?

2.2 Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (2011-2015)

La SCADD vient remplacer le CSLP, eu égard à ses insuffisances énumérées plus haut, pour insuffler une dynamique qui vise la construction d'une nation solidaire, de progrès et de justice telle que définie dans l'Étude nationale prospective « Burkina Faso 2025 ». En effet, pour le ministre de l'économie et des finances en exercice, à cette époque, N. M. Bembamba : « La SCADD entend mettre en synergie l'économie, la viabilité environnementale et l'équité sociale pour induire une mutation qualitative et durable du système productif burkinabè ». Pour atteindre cet objectif, les axes stratégiques suivants ont été définis :

- Le premier axe, consacré au développement des piliers de la croissance accélérée, définit un modèle de croissance accélérée basé sur les secteurs prioritaires de développement, les infrastructures et les institutions de soutien à la production de richesse, sans perdre de vue la nécessité à l'intégration de l'économie sous-régionale et régionale ainsi qu'au marché mondial ;
- Le deuxième axe relatif à la consolidation du capital humain et la protection sociale, met l'accent sur l'accroissement des revenus et l'emploi, la formation technique et professionnelle, et de manière générale sur l'accès des populations aux services sociaux de base ;
- Le troisième axe se focalise sur le renforcement des dimensions économiques, politique et administrative de la gouvernance de même que sur la consolidation de la gouvernance locale ;
- Le dernier axe intègre la nécessité de prendre en compte les questions de genre, de population, d'environnement, d'aménagement du territoire et de renforcement des capacités en tant que priorités transversales en matière de développement.

Après le CSLP, ces axes stratégiques constituaient, avec la SCADD, les plages fertiles pour la mise en œuvre des politiques sectorielles et régionales de développement en faveur de la réalisation du bien-être des populations. En effet, la SCADD, qui entend renforcer les acquis, a été élaboré suivant une démarche participative. Il constitue, selon le Gouvernement, l'instrument d'opérationnalisation de la Vision Burkina 2025 par cycles quinquennaux. Sur la base donc d'études, un atelier sur le bilan d'une décennie de développement économique et social au Burkina Faso, a été organisé en juin 2010 et a permis de dégager les enjeux et défis de développement du pays pour la période 2011-2015. D'ores et déjà, les risques liés à la mise en œuvre de la SCADD étaient de quatre ordres : le risque financier, le risque lié aux conditions naturelles, le risque lié à la faible adhésion des acteurs et le risque lié à la conjoncture internationale et régionale. Autant de risques majeurs qui pouvaient remettre en cause les choix stratégiques de développement du pays et la mise en œuvre de la SCADD.

Malheureusement, de la dernière revue annuelle de la stratégie tenue en mai 2016, sous la présidence du Premier ministre Paul Kaba Thiéba, il ressort que la SCADD est loin d'avoir atteint les résultats escomptés sur la période 2011-2015. En effet, le bilan a été jugé moyen car en plus de cela, l'accélération de la croissance (4% en 2015) n'a pas été effective. Les insuffisances et difficultés font allusion notamment aux crises socio-politiques de 2011, de 2014 et 2015. A cela, il faudrait ajouter que les capacités nationales, autorités et travailleurs, n'ont pas été suffisamment à l'œuvre. L'inefficacité constante dans la passation et l'exécution des marchés publics, les déblocages tardifs des ressources financières ont aussi constitué des entraves sérieuses dans l'atteinte des objectifs. À regard

de cette situation, les représentants des gouverneurs, des associations des régions et des municipalités, de la société civile, du secteur privé et des partenaires techniques et financiers se sont tous retournés vers un autre référentiel de développement notamment le Programme national de développement économique et social (PNDES) qui couvrira la période 2016-2020 et ont réaffirmé leur engagement à le soutenir. Qu'est-ce qu'il faut donc retenir du PNDES ?

2.3 Plan national de développement économique et social (2016-2020)

Après la mise en œuvre du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) de 2000-2010 et de la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD) de 2011-2015, le Burkina Faso a adopté en 2016 le Plan national de développement économique et social (PNDES) pour une durée de cinq (05) ans à savoir de 2016 à 2020. L'analyse diagnostique de la situation économique et sociale a mis en évidence trois insuffisances majeures, notamment la vulnérabilité du système productif national peu inclusif et faiblement créateur d'emplois décents, le sous-développement et l'inadéquation du capital humain avec les besoins de l'économie ainsi que des gouvernances politique, administrative, économique et locale peu performantes, freinant les efforts de développement économique et social.

Ces faiblesses ont donc conduit à la formulation d'orientations allant dans le sens de la transformation structurelle attendue de la mise en œuvre du PNDES. Cette vision a été orientée en trois axes stratégiques, à savoir : réformer les institutions et moderniser l'administration, développer le capital humain et dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois. À l'instar de la plupart des Etats d'Afrique francophone, le Burkina Faso pratique jusqu'à présent une politique d'accommodation. Pour être politiquement correct, les pouvoirs publics n'ont fait que le minimum (alphabétisation, enseignement bilingue, utilisation dans les médias, etc.), mais on se garde de poser un acte tendant à remettre en cause le monopole que détient le français en tant que langue officielle. L'État semble d'ailleurs plus préoccupé de sa place au sein de la francophonie que de la gestion des langues "nationales". *De facto*, le français s'arrose de tous les privilèges et prestiges de son statut faisant de lui la langue la plus convoitée. Le plus courtisé en ce sens qu'il permet à son détenteur d'accéder à une position sociale appréciée, meilleure et pouvant conduire à de meilleures conditions de vie sociale.

Jusque-là, référentiel beaucoup attendu au regard de ses ambitions, sa mise en œuvre n'a pas permis une baisse significative de la pauvreté, pis, d'autres crises se sont renforcées, notamment l'insécurité, l'incivisme, la mauvaise gouvernance, etc. Il est clair que cette situation relève de l'utopie en voulant transformer structurellement l'économie burkinabè pour une croissance forte, résiliente, créatrice d'emplois décents pour tous, tout en induisant l'amélioration du bien-être social, selon le PNDES, sans une réelle prise en compte des ressources endogènes, notamment la langue pour une communication et

adhésion massive au programme. À l'instar des textes ci-dessus, le PNDES ne donne pas une bonne posture d'expression et de renforcement des langues nationales. Par ailleurs, malgré les opportunités offertes au niveau national et international, certains facteurs défavorables continuent à contribuer négativement à la promotion des langues nationales. Parmi ces facteurs nous pouvons citer la frilosité des pouvoirs publics, le faible financement de la recherche en linguistique, le scepticisme de l'élite, etc.

3. Analyse, discussion et propositions

3.1 Analyse et discussion

De l'analyse du contexte politique, il faut souligner que la succession de plusieurs plans de développement connue par le Burkina Faso dénotent d'un problème sous-jacent dont la solution consisterait à repenser ces plans. En effet, des initiatives ont été prises tant au niveau national qu'international dans l'optique de promouvoir les langues africaines. Ces initiatives se sont traduites par l'adoption de textes juridiques qui engagent les États dans la promotion des langues nationales. Ces engagements au niveau international constituent des opportunités que le Burkina Faso devait exploiter en vue d'utiliser les langues nationales dans le processus de développement économique et social. Pour G. Sawadogo :

Si enseigner une langue, c'est enseigner la culture qu'elle véhicule et si l'inadaptation de nos institutions aux véritables besoins et réalités du continent est à la base de son sous-développement, force est de reconnaître que l'un des problèmes majeurs qui minent ces institutions reste sans conteste la prééminence du français, à la fois langue officielle et – surtout – langue d'enseignement. Cette prépondérance du français par rapport aux langues nationales n'est pas sans conséquences majeures [...].

G. Sawadogo (2004, p.2)

De l'analyse des textes qui ont fait l'objet de notre attention, le choix nationaliste qui a consisté à l'adoption du français comme langue officielle, langue du Gouvernement, du parlement, de la justice, de l'éducation, de l'administration, etc. a confiné l'organisation de la vie nationale autour du français. Cette situation a des implications sur l'efficacité de l'État dans tous les domaines d'action pour le développement. En effet, après plus d'un demi-siècle d'indépendance, la politique du « tout en français » est loin d'avoir produit les résultats escomptés. Bien au contraire, elle se révèle comme une langue d'exclusion des Burkinabè qui ne la connaissent pas (98,2%, INSD RGPH 2006), reléguant ainsi les langues nationales en marge du système institutionnel national. Comme l'a si bien souligné Sékou TOURE dans son ouvrage intitulé *La révolution culturelle*, le sous-développement est lié à un déficit de communication entre les dirigeants et les dirigés. Comment le Burkina Faso arrivera-t-il à changer sa posture si les dirigeants ne peuvent communiquer avec plus de 80% des citoyens ? Comment

communiquer, sensibiliser, informer et demander l'adhésion des citoyens à un référentiel de développement quand on érige une barrière entre les dirigeants et citoyens ? Les différentes successions des plans de développement sans résultats escomptés ne sont-elles pas révélatrices d'un problème sous-jacent ? C'est donc l'occasion pour l'État, à travers son Ministère de l'éducation nationale, de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales, ayant maintenant en charge et le privilège de la coordination des actions de promotion des langues nationales, de tenir compte de l'ensemble de ces réalités pour renforcer et valoriser les langues nationales dans leur statut et leurs fonctions. Par ailleurs, il est important de rappeler que les élus et dirigeants du pays doivent apprendre à faire corps avec leur population pour mieux faire face aux différents défis du moment. Il est aussi temps de se rappeler que les réformes internes ne sont appuyées par la métropole que parce qu'elles lui permettent de mettre en œuvre son propre agenda caché. De tout ce qui précède, quelles propositions pouvons-nous faire ?

3.2 Propositions

Selon A. Ouane et al (2010, p.5), dans une étude décisive sur la qualité de l'éducation en Afrique, menée par l'Association pour le développement de l'éducation en Afrique (ADEA,2004) : « le facteur linguistique s'avère l'un des facteurs de qualité les plus déterminants ». Pour cela, l'État doit travailler de sorte à jouer son rôle de leader sur le terrain où le privé est fortement présent. Cela passe nécessairement par : l'octroi de statut valorisant aux langues nationales ;

- Une étude sociolinguistique rigoureuse permettant de dégager des langues susceptibles d'être utilisées dans l'enseignement ;
- une campagne de communication sur les projets de société basés les langues de masse ;
- la sensibilisation des différents promoteurs des innovations afin d'éviter les querelles de leadership sur le terrain ;
- l'octroi d'avantages socio-économiques associés à l'usage des langues nationales.

Certes, le Gouvernement, par décret n°2019-0139/PRES/PM/SGG-CM du 8 février 2019 portant attributions des membres du Gouvernement a confié au Ministère de l'éducation nationale, de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales (MENAPLN) la charge de l'opérationnalisation de cette attribution qui s'est traduite par l'adoption de la loi n°033-2019/AN du 23 mai 2019 portant loi d'orientation sur les modalités de promotion et d'officialisation des langues nationales au Burkina Faso mais cela a besoin d'être soutenu par une réelle politique linguistique volontariste allant dans le sens de la valorisation et du renforcement des langues nationales et un d'engagement de tous.

Conclusion

Notre étude avait pour objectif de montrer la place réelle des langues nationales dans les différents plans de développement et de révéler leur apport dans le processus de développement du Burkina Faso. De l'analyse des référentiels de développement, notamment le Cadre stratégique de lutte contre la

pauvreté, la Stratégie de croissance accélérée du développement durable et du Plan national de développement économique et social, il ressort qu'ils sont aux antipodes d'une véritable culture à la promotion des langues nationales qui devaient, pourtant, permettre une adhésion massive des citoyens aux différents programmes de développement. Par conséquent, nous pensons, face à cette situation, qu'il faille repenser les textes nationaux utilisés comme référentiels de développement et surtout penser à une politique linguistique claire et cohérente permettant une adhésion massive des citoyens.

Références bibliographiques

- BURKINA Faso. 2004. *Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté*, Document inédit, 193p.
- BURKINA Faso. 2011. « Stratégie de Croissance Accélérée du Développement Durable », Revue 2014, 15p.
- BURKINA Faso. 2016. *Plan de développement économique et social*, Document inédit, 88p.
- CHAUDENSON Robert. 2001. « Vers la notion de partenariat » in *Les langues dans l'espace francophone : de la coexistence au partenariat*, Paris, l'Harmattan, pp. 9-81.
- INSD. 2006. *Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH)*, MEF, Burkina Faso, 52 p.
- LALMANT Carine. 2001. *Les cadres stratégiques de lutte contre la Pauvreté*, stagiaire au HCCI, France, 30p.
- NAPON Abou 1992. *Étude du français des non-lettres au Burkina Faso*, Thèse de doctorat (Nouveau régime), UFR de Lettres et Sciences Humaines département des Sciences du Langage et de la Communication, Université de Rouen, 322 p.
- OUANE Adama & al. 2010. *Pourquoi et comment l'Afrique doit investir dans les langues africaines et l'enseignement multilingue*, UNESCO, Hambourg, 74p.
- SAWADOGO Georges. 2004. « Les langues nationales à l'école Burkinabé : enjeux d'une innovation Pédagogique majeure », Document inédit, Burkina Faso, 10p.